Lettre de consultation valant règlement et CCAP de la consultation

Consultation d'entreprise, selon la procédure adaptée, articles L-2123-1, L-2131-1 et R-2121-7 du Code de la Commande Publique

« Fourniture d'électricité pour les bâtiments de l'U.D.S.I.S.. »
Numéro du marché : 2026DC27

Madame, Monsieur,

L'U.D.S.I.S. envisage l'achat et la fourniture d'électricité afin d'alimenter ses bâtiments.

Article 1 : Identification de l'acheteur public :

U.D.S.I.S.
Immeuble Christian Bourquin
2 allée Hector Capdellayre
66300 THUIR

Article 2 : Personne responsable du marché :

Monsieur Jean ROQUE, Président de l'Etablissement Public.

Article 3 : Objet du marché :

Fourniture d'énergie électrique par un prestataire spécialisé en la matière, lot unique.

La liste des bâtiments et des tarifs, se trouve dans le document « ANNEXE 1 » joint au dossier de consultation.

Les candidats pourront se rendre sur les sites si cela peut s'avérer utile à la constitution de l'offre, ceci, en prenant contact avec chaque responsable des sites concernés. De plus, le candidat pourra au besoin prendre contact avec le distributeur, afin d'obtenir des données de consommations.

Structures	**Adresse**
Unité de Production Culinaire de Millas 1	ZAE « los palaus » - 5, rue Hermés - 66170 MILLAS
Unité de Production Culinaire de Millas 2	ZAE « los palaus » - 19, rue Hermés - 66170 MILLAS
Centre de montagne « Michel Aris »	Le Puigmal - 66800 ERR

Centre de montagne « Guy Malet »	Pla Del Mir - 66210 LES ANGLES
Siège de l'UDSIS	Immeuble multifonctions - 2, Allée Hector Capdellayre - 66300 THUIR
Base de Saint Laurent de la Salanque	Avenue de l'aviation – lieu dit Los Clots – 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
Espace Polygone	81, Beau de Rochas – 66000 PERPIGNAN

Article 4 : Type de procédure de consultation utilisée

Procédure adaptée en application des articles L-2123-1, L-2131-1 et R-2121-7 du Code de la Commande Publique.
En deçà du seuil de 216 000 euros HT.

Article 5 : Critères d'attribution

L'U.D.S.I.S. choisira librement après étude des dossiers et après une éventuelle négociation avec les candidats, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères hiérarchiques énoncés ci-dessous :

- Le montant détaillé de la prestation et ses engagements tarifaires : 50 %
- Un mémoire technique sur l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi et à l'exécution du contrat : 30 %
- Le volet environnemental : 20 %

Article 6 : Paiement

Paiement à 30 jours
Application des règles de la comptabilité publique
Possibilité de cession ou de nantissement de créances résultant du marché
Selon les dispositions de l'ordonnance du 26 juin 2014, qui étend la transmission au secteur public des factures dématérialisées à toutes les entreprises au 1er janvier 2020, les factures devront être déposées sur le portail Chorus Pro https://chorus-pro.gouv.fr
Les factures devront porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom, n° SIRET et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- le numéro du marché ;
- les prestations réalisées ;
- les dates d'intervention ;
- le montant hors T.V.A. de la prestation exécutée ;
- le prix des prestations accessoires ;
- les éventuelles remises ;
- le taux et le montant de la T.V.A. et les taxes parafiscales le cas échéant ;
- le montant total T.T.C. des prestations faites.

Article 7 : Conditions de délai

- Délai minimum de validité des offres : 6 heures à compter de la date/heure limite de réception des offres.
- Date envisagée de début des prestations : 1er janvier 2027.
- Date envisagée de fin des prestations : 31 décembre 2027.

Article 8 : Livraison

La livraison se fera aux points de livraison détaillés dans « l'ANNEXE 1 » jointe au Dossier de consultation. La signature d'un nouveau contrat avec le fournisseur retenu par le Maître d'Ouvrage, devra mettre fin automatiquement à l'ancien contrat à tarifs règlementés sans interruption de fourniture d'énergie des PDL.

Article 9 : Contenu de l'offre

Les candidats auront à produire dans une enveloppe cachetée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française :

Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article R-2143-3 du Code de la Commande Publique ;
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L.620.1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire) ;
- Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients...).

<u>Eléments nécessaires aux choix de l'offre :</u>

- L'acte d'engagement dûment renseigné et signé.
- Le CCAP et CCTP signés ;
- Le tableau (Annexe 1) des prix détaillés sur la base des consommations 2025 fournies par le Maître d'Ouvrage et des exigences précisées à l'article 6 du CCTP ainsi que des coefficients de capacité applicables pour l'année de livraison 2027 ;
- Un mémoire technique précisant les services disponibles, l'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi et à l'exécution du contrat ;
- La fiche synthétique de l'offre ;
- L'annexe développement environnemental.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 10 : Pièces contractuelles du marché

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, elles prévalent dans l'ordre de priorité suivant :

a. l'acte d'engagement (AE) ;
b. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
c. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
d. le bordereau de prix (BP) ;
e. le cahier des clauses administratives générales (CCAG).

Fait à ……., le …….

Le candidat :

Raison sociale :……

Nom et qualité du signataire : ……

Signature et cachet :

Article 11 : Renseignements complémentaires concernant la présente consultation

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qu'ils soient d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leur question sur la plateforme dématérialisée.

Si cette opération vous intéresse, je vous prie de bien vouloir établir une offre détaillée selon les conditions édictées dans la présente lettre de consultation et le cahier des charges associé.

Cette transmission doit être faîte obligatoirement au plus tard **pour le mercredi 2 décembre 2026 à 11h30** sous forme dématérialisée sur la plateforme http://www.midilibre-marchespublics.com. Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

Dans l'attente de votre offre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Services
de l'UDSIS

Pierre LISSOT

Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
UDSIS
66300 THUIR

Pièces jointes à la présente :

- Cahier des charges Technique
- Document « ANNEXE 1 »
- Fiche synthétique d'offre
- Annexe 2 environnementale